

Comité de Direction
Léveson du 13 Janvier 1913.

M. M. de Kroyff - Krebs - Paulsen. Régulateur
de Trinitéville

Le procès verbal de la séance du 6 Janvier ne l'a été adopté

En ce qui concerne la V^e Bezolles - M. de Kroyff a mangé
son dépôt à M. Spigatti qui sera à l'issue de l'admission de
les nouvelles comme celui qui en le programme l'admission de
une propriété facile à protéger - le revenu de la ferme
avec l'un. fixe avec son mobile et de son terrain -

Chez l'Administration de Montagne - Le revenu de l'ensemble de
de Nebus - sans favorable sans l'ensemble malgré
une impression défavorable résultant de son passage à Paris
l'admission au domaine de la localité de l'Esle - le M^{re}
Technique le causera et l'ingénieur à l'issue pendant
3 ans à Paris. étant reconnu qu'on l'a vu se tenir
au passage de l'un de l'Esle de part et d'autre
sans l'admission - M. Nebus au sein l'admission de
le règlement de l'Esle qui après cette séance de

M. Nebus n'a rien de l'admission de
l'Esle de Nebus a dans l'admission mais n'a pas, car on l'a
concerné l'admission de l'Esle -

Secund du Chef des Etudes. - M. Branchet dans il avait été
 question s'il n'est pas à Paris et s'il a un hôtel à son domicile
 cette question -

M. Chambet (E.C.P.) s'interroge sur M. Branchet parait
 l'ancien au Lingua Franca mais il le trouve d'abord au
 bureau de M. Petit pendant quelques mois

Secund du Chef de l'Usine depuis le départ de M. Baillie
 et de M. Lecroix, M. Branchet s'occupe de leur affaire, mais
 il a en fait un bureau de l'atelier principal et dans
 l'attente des occasions, très jeunes, il est de l'école centrale.
 Le Dr Lechevalier ne peut pas qu'il ne puisse trouver la les éléments
 utiles - Il professe un homme avec ça - peut être un élève
 de art et métiers -

Le Dr Lechevalier ne veut pas continuer les recherches, mais
 le commandant Hubert fait remarquer qu'il ne s'agit pas de faire
 un homme qui remplacera le chef de la fabrication mais le
 Secund comme l'a fait M. Baillie d'ailleurs -

Le Dr Lechevalier annonce que M. Merle vient
 remplacer M. Lebrey au magasin -

En troisième lieu à l'attention des machines à Paris.

M. le Dr. a-t-il le dimanche sur cette question -

Peut-on trouver sur le terrain de l'usine la place nécessaire
 aux machines, les locaux qui servent au magasin ?

Peut-on déplacer cet atelier ? à proximité de Paris au
 plus tard ?

Pour travailler avec des mutations de plus de 100,000,000, une
 meilleure utilisation des terrains d'habitation par exemple
 comme le magasin - faire un magasin à étages
 dispenser de tout au partie de remplacement de terrain et
 à accompagner les usages - faire disparaître le Parc de
 Charles dans une zone connue la riposte a été faite dans
 certains usages. cela permettrait de faire un terrain
 d'habitation au terrain parti de l'ancien système d'habitation
 de toutes façons dans un terrain de magasin d'habitation
 si l'on veut faire face à des besoins. Mr Rigault étudie
 les possibilités qui pourraient être la question
 pourra être repensé alors.

Mr Rigault voudrait savoir que pour des raisons
 de personnel, il y aurait intérêt à déplacer la
 Base préfectorale d'habitation pour partie de terrain
 pour tout à fait récemment.

La solution la plus simple consistant à décaler dans
 les anciens pour avoir un terrain d'habitation à l'abri
 mais il serait difficile dans ce cas de trouver un terrain
 de terrain.

La solution consistant à obtenir un emplacement
 dans le terrain d'habitation
 dans les conditions les plus favorables

Mr de H. Pour ce cas la question des possibilités
 de magasin d'habitation, simplifier personnellement l'habitation
 de l'habitation dans l'habitation de Paris et le remplacement
 à l'abri

Reparations - Pour améliorer le service de la réparation et
 éviter toute perte à la occasion d'un 3^e embauchement. Je
 doute qu'un chercheur de poste plénier n'ait été trouvé -
 Quelques K&E devenus liés à des successeurs.
 Certains avec les card^s B & D avec des Claudel.
 Me Krebs fut rassuré par ce qu'on le rassura card^s ^{devenus} ^{disparus}
 disparaissant et qu'on peut maintenant l'accommoder en faveur
 aux clients. M. Prouton et de Villeneuve sans en
 savoir -

J'ai dû lire l'ensemble de deux lettres de M. K&E.
 Le premier avec réception du telegramme par lequel vous
 l'avez autorisé à prêter avec dégrèl les arrangements
 qu'il suggère -

La 2^e fait savoir que M. Prouton a donné à M. K&E
 qu'avec l'assentiment de la faculté de rendre les restes
 de Paris au des restes quantes sur 1^{er} de l'opération.
 Il nous envoie un fort long prospect de la vente à la vente
 dans le département, elle nous a été aussi M. de Stange
 à Bruxelles et que l'adhésion de la proposition prend son
 jour. Ceci fut intéressant -

Le 1^{er} ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 2^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 3^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 4^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 5^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 6^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 7^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 8^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 9^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 10^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 11^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 12^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 13^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 14^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 15^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 16^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 17^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 18^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 19^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 20^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 21^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 22^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 23^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 24^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 25^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 26^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 27^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 28^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 29^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 30^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}
 Le 31^e ^{est} ^{le} ^{fait} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{arrivé} ^{est} ^{de} ^{ce} ^{que} ^{je} ^{vous} ^{ai} ^{dit} ^{hier}

M. Prouton est autorisé à se faire entendre en ce
 chez lui de l'heure du déjeuner
 1888